

Elaboration de PLU prescrite le :
Délibération du 22/01/2015 complétée le 2/06/2016

Vu pour être annexé à notre délibération en date du :
Délibération du 16/05/2019

Le Maire,
Georges GOULT



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS,

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

SP/IB

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

Le MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet
1943
Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris en application
de la loi du 23 juillet 1943.

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

La toiture et l'ensemble de la cheminée sur
(souche hors-comble et partie intérieure) de la
ferme de Bevay à BEAUPONT (Ain)

appartenant à M^{me} Veuve KOREL

sont
inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, par
archives de la préfecture, au maire de la commune de
Beaupont et à la propriétaire,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exé

Paris, le 20 JUIN 1944

Très-Haut Commissaire

Signature

T. S. F. P

Signé : G. HELAÏRE

Pour ampliation:
Chef du Bureau des Monuments Historiques

[Signature]

140-610-J. 4833-42. [10713]

